

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



JANVIER 2023

D	L	M	M	J	V	S
1		2			6	7
8					12	13
15		16			20	21
22				25	26	27
29		30	31			

FÉVRIER 2023

D	L	M	M	J	V	S
					3	4
5				8	9	10
12		13			16	17
19				22	23	24
26		27	28			

MARS 2023

D	L	M	M	J	V	S
					3	4
5				8	9	10
12		13			16	17
19				22	23	24
26		27			30	31

AVRIL 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2					6	7
9		10			13	14
16					20	21
23		24			27	28
30		31				

MAI 2023

D	L	M	M	J	V	S
					5	6
7		8			11	12
14					18	19
21					25	26
28				31		

JUIN 2023

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4					8	9
11					15	16
18					22	23
25					29	30

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ZONE 1	DÉCHETS	RECYCLAGE	MATIÈRES ORGANIQUES
ZONE 2	DÉCHETS	RECYCLAGE	MATIÈRES ORGANIQUES

Collecte des arbres de Noël dès le 9 janvier 2023 pour les zones 1 et 2 (sur inscription).

ZONE 1

SECTEURS

- Saint-Antoine
- Saint-Janvier
- Domaine-Vert Nord
- Domaine-Vert Sud
- Sainte-Monique
- Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte-Nord
- ADM (bacs roulants)

ZONE 2

SECTEURS

- Saint-Augustin
- Saint-Benoît
- Saint-Canut
- Saint-Hermas
- Saint-Jérusalem
- Sainte-Scholastique
- Mirabel-en-Haut

Service de l'environnement
et du développement durable

450 475-2006

infocollecte@mirabel.ca

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



JUILLET 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2					7	8
9					14	15
16					21	22
23					28	29
30						

AOÛT 2023

D	L	M	M	J	V	S
					4	5
6					11	12
13					18	19
20					25	26
27						

SEPTEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3					8	9
10					15	16
17					22	23
24					29	30

OCTOBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
1					6	7
8					13	
15					20	21
22					27	28
29						

NOVEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
					3	4
5					10	11
12					17	
19					24	25
26						

DÉCEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3					8	9
10					15	16
17					22	23
24					29	

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ZONE 1



DÉCHETS



RECYCLAGE



MATIÈRES ORGANIQUES

ZONE 2



DÉCHETS



RECYCLAGE



MATIÈRES ORGANIQUES

Du 14 octobre au 18 novembre les surplus de feuilles et résidus verts sont acceptés aux écocentres de Saint-Augustin, Saint-Janvier et Sainte-Scholastique. Tous les types de sacs en plastique sont interdits. Ils devront être ouverts sur place. Les sacs en papier sont acceptés ainsi que les feuilles en vrac.

ZONE 1

SECTEURS

- Saint-Antoine
- Saint-Janvier
- Domaine-Vert Nord
- Domaine-Vert Sud
- Sainte-Monique
- Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte-Nord
- ADM (bacs roulants)

ZONE 2

SECTEURS

- Saint-Augustin
- Saint-Benoît
- Saint-Canut
- Saint-Hermas
- Saint-Jérusalem
- Sainte-Scholastique
- Mirabel-en-Haut

Service de l'environnement
et du développement durable

450 475-2006

infocollecte@mirabel.ca

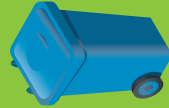
COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LES TROIS COLLECTES

RECYCLAGE

LUNDI

aux deux
semaines en alternance,
selon les zones

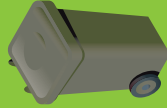


DÉCHETS ET GROS REBUTS

(meubles, matelas, canapés, etc.)

MERCREDI

aux deux
semaines en alternance,
selon les zones



MATIÈRES ORGANIQUES

ZONE 1 MARDI

ZONE 2 JEUDI

- Toutes les semaines du 1^{er} avril au 30 novembre
- Aux deux semaines du 1^{er} décembre au 31 mars



DÉMÉNAGEMENT

Les trois bacs demeurent la propriété de la Ville et doivent être laissés sur place pour le prochain occupant.

PLAN DES ZONES

ZONE 1

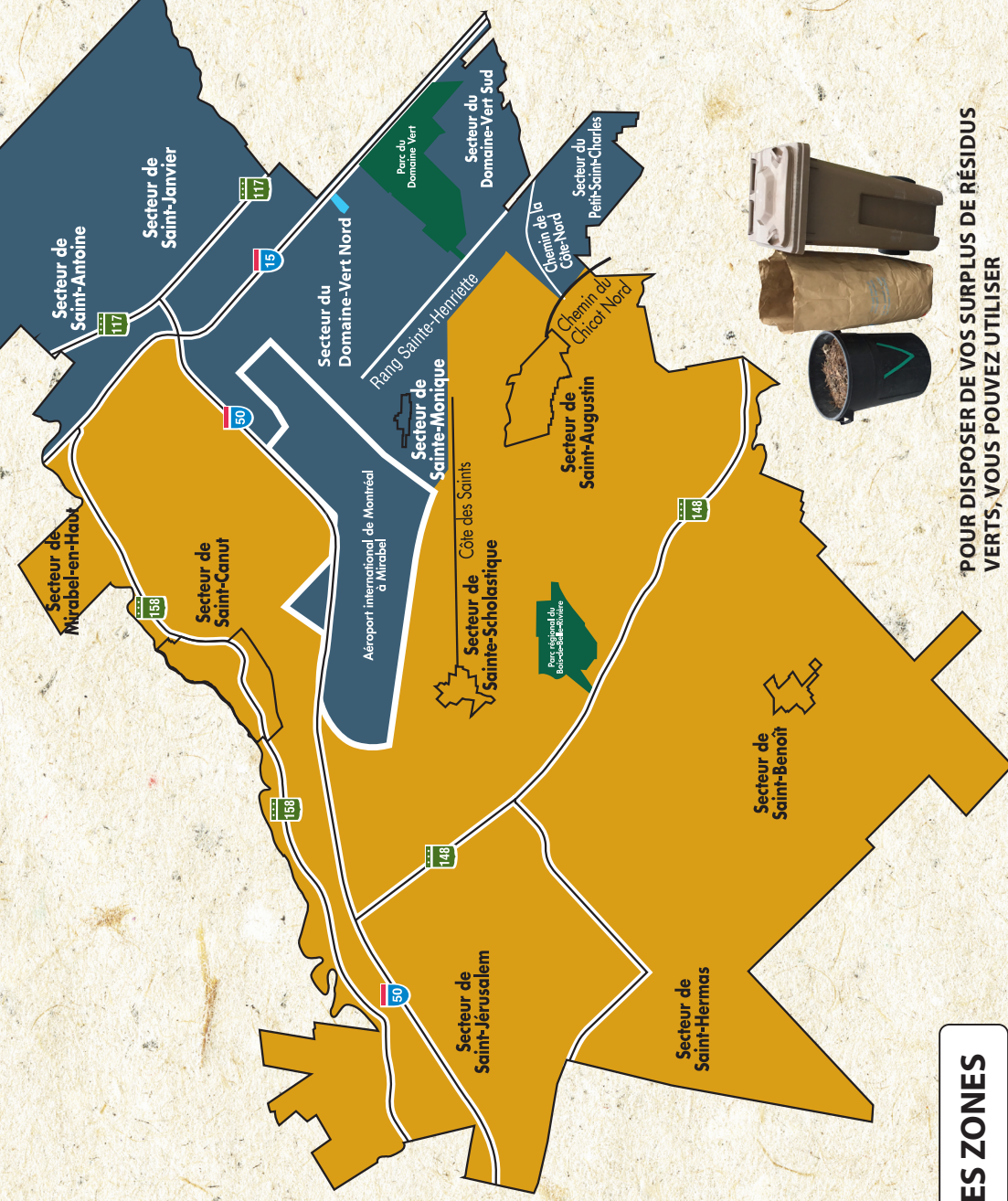
SECTEURS

- Saint-Antoine
- Saint-Janvier
- Domaine-Vert Nord
- Domaine-Vert Sud
- Sainte-Monique
- Petit-Saint-Charles et chemin de la Côte-Nord
- ADM (bacs roulants)

ZONE 2

SECTEURS

- Saint-Augustin
- Saint-Benoît
- Saint-Canut
- Saint-Hermas
- Saint-Jérusalem
- Sainte-Scholastique
- Mirabel-en-Haut



POUR DISPOSER DE VOS SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS, VOUS POUVEZ UTILISER

- Le bac brun
- Un contenant marqué de la lettre V sur le devant, à l'exception des bacs bleus et noirs de la Ville
- Des sacs de papier seulement



A noter que les feuilles d'automne mises dans des sacs plastiques ne seront pas ramassées.

COLLECTES

Selon la zone et les journées respectives, les bacs roulants doivent être placés **en bordure de la rue, et non dans la rue:**

- après 20 h, la veille de la collecte;
- avant 7 h, le matin de la collecte.

LES MATIÈRES RECYCLABLES

PAPIER ET CARTON

Journaux, revues, circulaires, papiers de toutes sortes, enveloppes, annuaires téléphoniques, boîtes et emballages de carton (boîtes de céréales, emballages d'œufs), sacs de papier, cartons, contenants à pignon (lait) et de type Tetra Pack (jus Oasis).

CONTENANTS DE VERRE

Tous les pots et toutes les bouteilles de verre, peu importe le format et la couleur (vin, jus, boissons gazeuses, huile végétale, mayonnaise, confiture, etc.).

CONTENANTS DE MÉTAL

Toutes les boîtes de conserve et les couvercles, les canettes de jus et de boissons gazeuses, les assiettes, les plats et le papier d'aluminium.

CONTENANTS DE PLASTIQUE

Tous les contenants de plastique portant l'un des logos suivants :



Ils sont imprimés généralement sous le contenant des bouteilles de boissons gazeuses, de shampooing, de produits d'entretien ménager, etc. (déposez les couvercles et les pots séparément).

TRUC

Sacs et pellicules de plastique souples : vider, rassembler et compresser dans un même sac transparent puis fermer d'un nœud.

MATIÈRES INTERDITES

Mousse de polystyrène, appareils ménagers, vêtements, meubles de jardin, jouets, assiettes, ustensiles, boyaux d'arrosage, contenants d'huile à moteur, etc.

LES MATIÈRES ORGANIQUES

ON ACCEPTE

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

(déposés en vrac, dans du papier journal ou dans des sacs de papier)

- Fruits et légumes (noyaux, pelures)
- Restants de table
- Viandes et os
- Café et thé (grains, marc, filtres)
- Produits laitiers et coquilles d'œufs
- Noix et écaillés

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Essuie-tout
- Papiers-mouchoirs
- Boîtes de pizza

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes
- Rognures de gazon
- Résidus de jardinage
- Petites branches d'un diamètre maximal de 1 cm et d'une longueur maximale de 60 cm

AUTRES MATIÈRES

- Litière d'animaux acceptée
- Excréments acceptés (si emballés dans un papier)

MATIÈRES INTERDITES

- Matières recyclables
- Produits cirés (cure-oreilles, soie dentaire)
- Couches et produits sanitaires
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Cendres et mégots de cigarette
- Matériaux de construction/rénovation
- Grosses branches d'un diamètre de plus de 1 cm et d'une longueur de plus de 60 cm
- Textile (même organique)
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (huiles, peinture, solvants, piles, etc.)

ATTENTION

Malgré la publicité, aucun sac de plastique, qu'il soit compostable ou biodégradable, n'est accepté avec la collecte du bac brun.

ÉCOCENTRES

SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN 15020, RUE LOUIS-M.-TAILLON

Du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h
Le samedi, de 9 h à 16 h 30

SECTEUR DE SAINT-CANUT 6000, ROUTE SIR-WILFRID-LAURIER

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h
Le samedi, de 8 h à 15 h

Accessible aux entrepreneurs (\$\$\$)

SECTEUR DE SAINT-JANVIER 14645, RUE JOSEPH-MARC-VERMETTE

Du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h
Le samedi, de 9 h à 16 h 30

SECTEUR DE SAINTE-SCHOLASTIQUE 9825, RUE SAINT-VINCENT

Le samedi, de 9 h à 16 h 30

RENSEIGNEMENTS

Service de l'environnement
et du développement durable
450 475-2006

Courriel : infocollecte@mirabel.ca
Site Web : mirabel.ca
facebook.com/VilleMirabel

